



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001089

**Séance du jeudi 20 mai 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n° 5.2 a été retiré de l'ordre du jour

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAYE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

**Étaient absents :** **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Roche lez Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

**Mandataires :** M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

**Objet :** Etude de préservation et de valorisation des collines de la vallée du Doubs

# Etude de préservation et de valorisation des collines de la vallée du Doubs

**Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

## Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments issus de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs, engagée début 2009, qui conduisent à proposer de mettre en place une Charte paysagère sur ce territoire.

## **I. Rappel du contexte**

Courant 2007, l'Etat affiche son intention de « classer » la vallée. En 2008, suite aux réactions des communes, le Préfet et le Président du Grand Besançon conviennent de réaliser une étude visant à déterminer les enjeux paysagers et outils de préservation adéquats.

Début 2009, l'étude est engagée selon deux phases : diagnostic paysager basé sur une analyse à partir des cônes de vue situés en hauteur et identification puis mise en place des outils adaptés (ZPPAUP, autres, ...). Le bureau d'études a fait un important travail de collecte d'informations identifiant : les cônes de vues, les zonages des documents d'urbanisme, les espaces naturels et patrimoniaux remarquables (ZNIEFF, sites inscrits, sites classés, monuments historiques, ...), le patrimoine architectural et historique des communes, les usages de loisirs et touristiques du territoire, ...etc. Le bureau d'études et le groupe de pilotage de l'étude (Grand Besançon - Vice-présidents commission n°4 : N. Guillemet et F. Lopez avec P. Contoz et service Environnement -, DIREN, DRAC-SDAP et AudaB) ont rencontré chaque maire concerné afin de croiser les regards.

La première phase de l'étude est en cours d'achèvement. Les principales conclusions et démarche envisagée sont présentées ci-après.

## **II. Conclusions de l'étude**

Sur la base des éléments compilés par le Bureau d'études et des remarques formulées lors des réunions avec les élus du territoire, le Groupe de pilotage de l'étude a élaboré une **lecture stratégique des enjeux du territoire** et proposé une **démarche opérationnelle**.

Les enjeux identifiés et la démarche, tels que présentés ci-après, ont reçu la validation de principe des maires concernés et du Préfet.

### A/ Enjeux du territoire identifiés au cours de la phase diagnostic

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- traduire la volonté de préservation des espaces non urbanisés au travers d'une dynamique de projets au service du paysage,
- garantir un développement urbain harmonieux des communes de la vallée, dans le respect et dans une logique de valorisation des espaces dédiés à la « nature »,
- pérenniser la dynamique de développement touristique et de restauration/valorisation du patrimoine architectural et historique de la vallée.

### B/ Démarche opérationnelle

Il est proposé d'élaborer une **Charte paysagère**. Cette charte est composée de fiches décrivant les projets, les outils réglementaires, les cadres opérationnels, les actions de sensibilisation, etc., permettant de concrétiser les enjeux précités.

Chaque fiche identifie :

- le ou les objectifs visés,
- le constat actuel (menaces, intérêts dans le projet global, ...),
- le ou les porteurs de projets,
- les partenaires,
- le budget dédié,
- les résultats attendus,
- le calendrier,
- la traduction réglementaire.

## C / Contenu de la Charte paysagère

Par enjeu, voici une liste des thèmes à décliner sous forme de fiches (liste produite par l'AudaB non finalisée, vouée à évoluer).

Chacun des enjeux ci-dessous doit encore faire l'objet **d'une spatialisation très précise sur le périmètre des collines** (à l'intérieur du périmètre initial prévu par la DIREN du site classé).

### **Enjeu n°1 - Préservation et gestion du paysage :**

- mettre en œuvre les outils de protection des espaces naturels sur les sites des collines présentant un fort enjeu paysager,
- reconquérir les milieux « enfrichés » (activités agricoles),
- mettre en avant l'activité agricole,
- identifier les initiatives et activités locales qui pourraient être valorisées et développées sur d'autres villages de la vallée,
- mettre en valeur les pelouses sèches,
- reconquérir les terres viticoles,
- reconquérir les vergers,
- traiter les lisières forestières proches de l'urbanisation,
- valoriser les essences locales, (haies, parcs et jardins, ...),
- valoriser et rendre lisibles les falaises,
- sensibiliser les habitants à la gestion et l'entretien du paysage,
- ...

### **Enjeu n°2 - Valorisation du patrimoine touristique et historique :**

- s'inscrire dans le cadre de la mise en valeur du Patrimoine mondial Unesco pour valoriser :
  - les forts (mise en valeur, connectivité et accessibilité, ...),
  - le petit patrimoine, mise en valeur de l'identité villageoise,
  - le patrimoine bâti, recherche d'une cohérence de l'habitat en lien avec le « patrimoine local »,
  - patrimoine naturel (mise en valeur des sites particuliers : marres, ...)
  - etc.,
- valoriser les chemins de randonnées,
- mettre en scène les dégagements des points de vue,
- valoriser les savoir-faire locaux,
- mettre en valeur les berges du Doubs et leur accessibilité,
- aménager des aires de « détente », récréatifs,
- valoriser les espaces forestiers et leur connectivité,
- ...

A plus long terme, il sera proposé de porter une attention à un enjeu supplémentaire, qui sort du périmètre initial d'étude sur les collines : l'enjeu lié au développement urbain harmonieux des villages. Il s'agirait en l'occurrence, sur les sites à enjeux paysagers reconnus par les maires, d'étudier les problématiques liées à l'urbanisation selon les principes du développement durable (traitement des lisières des entrées de village, intégration « paysagère » des nouveaux quartiers, mise en valeur du patrimoine urbain, aménagement des voies vertes en connexion à la nature, ...).

#### D/ Finalité de la Charte paysagère

L'outil « charte » garantit une cohérence à l'échelle de la vallée entre les différents niveaux d'intervention possibles :

- de type **règlementaire** (dans les documents d'urbanisme, les orientations d'aménagement, élaboration de ZPPAUP, mise en place de sites classés sur certaines parties des collines, etc.),
- dans le cadre de **projets** (élaboration de projets touristiques, réalisation de pistes cyclables, mais aussi projets de développement de pratiques agricoles, ...),
- en matière de **sensibilisation** (des habitants, des élus, des touristes, etc.).

Signée entre les maires de la vallée et éventuellement les partenaires parties prenantes des actions identifiées, elle est un cadre de référence pour les années à venir.

Le Grand Besançon s'assure de sa mise en œuvre.

#### E/ Processus d'élaboration

Par enjeu précité, un groupe de travail réunissant les acteurs du territoire compétents sera amené à compléter les fiches ensuite soumises aux élus.

Les fiches sont écrites par l'AudaB et les services du Grand Besançon.

Liste en cours d'élaboration des acteurs vraisemblablement sollicités :

- les communes concernées, le Grand Besançon, le Conseil Général du Doubs, le Conseil Régional de Franche-Comté, le SMSCoT,
- l'Etat (DREAL, DDE, DRAC, ABF, ...),
- le CAUE, l'Agence foncière, l'Université de Franche-Comté (Théma), l'Ademe,
- la chambre d'agriculture, les Associations pour la Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP),
- les associations environnementales, la Fédération Départementale des Chasseurs, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, les associations d'animation nature,
- Voie Navigable de France, l'Office du tourisme, les associations sportives, le réseau Vauban,
- ...

### III. Calendrier à venir

Un comité technique élargi réunissant l'ensemble des acteurs précités est prochainement prévu afin de présenter la démarche et commencer à remplir les fiches.

Une réunion de présentation pédagogique détaillée de l'outil Charte avec les Maires de la vallée est prévue, afin de présenter les bienfaits d'une telle démarche, en s'appuyant sur un exposé d'une expérience de charte d'un autre territoire aux enjeux similaires à ceux du Grand Besançon.

A l'automne 2010, une première liste de fiches sera proposée aux élus du Grand Besançon.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de réaliser une Charte paysagère sur les communes de la vallée du Doubs, de Chalèze à Thoraise en vue de protéger et valoriser le patrimoine naturel des collines.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du jeudi 20 mai 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,

Le Président

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité



414 RECU 20 MAI 2010